



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-073-2021-11

PUBLIÉ LE 25 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service des affaires politiques et sociales**

IDF-2021-11-25-00006 - Arrêté portant modification du comité départemental de l'aide médicale urgente (CODAMUPS-TS) 25-11-2021 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2021-11-25-00006

Arrêté portant modification du comité  
départemental de l'aide médicale urgente  
(CODAMUPS-TS) 25-11-2021

**ARRETE CONJOINT N°  
portant modification de la composition du Comité départemental de l'aide médicale urgente,  
de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)**

**Le Préfet de la région Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

**Le Préfet de Police,  
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris,  
Commandeur de la légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite,**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France,**

**Vu** le Code de la santé publique, notamment ses articles L.1435-5, L.6314-1 et suivants et R.6313-1 et suivants ;

**Vu** le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles R.133-1 et suivants ;

**Vu** le décret N° 2015-626 du 5 juin 2015 renouvelant certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ;

**Vu** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;

**Vu** l'arrêté conjoint N° 75-2021-332 du 30 juin 2021 modifié portant désignation des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) ;

**Vu** l'arrêté N° DS 2021-091 du 12 octobre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur de la Délégation départementale de Paris de l'Agence régionale de santé Île-de-France, et à divers collaborateurs ;

**Considérant** le courriel du 11 octobre 2021 de Madame Karen TAIEB ;

**Considérant** le courriel du 21 octobre 2021 de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris désignant en qualité d'officier de Sapeurs-Pompiers chargé des opérations, le Lieutenant-Colonel Renaud BLENET, titulaire et Le Lieutenant-Colonel Laurent REYSSIER, suppléant ;

**Considérant** la désignation des représentants des organismes siégeant ;

## ARRÊTENT

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

L'arrêté conjoint N° 75-2021-332 du 30 juin 2021 modifié portant désignation des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS), **est modifié** comme suit :

#### **1° Représentants des collectivités territoriales**

Madame Karen TAIEB, conseillère de Paris

#### **2° Des partenaires de l'aide médicale urgente :**

f) Lieutenant-Colonel Renaud BLENET, représentant l'officier de Sapeurs-Pompiers chargé des opérations, titulaire et Le Lieutenant-Colonel Laurent REYSSIER, suppléant ;

### ARTICLE 2 :

Les autres points de l'article 1 ainsi que les autres articles de l'arrêté conjoint n° 75-2021-332 du 30 juin 2021 modifié portant désignation des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS), restent inchangés.

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

### ARTICLE 4 :

Le Préfet, directeur de Cabinet du Préfet de Police de Paris, le Préfet, secrétaire général de la préfecture de région d'Ile-de-France et la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police et de la Préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 25 novembre 2021

Le Préfet de la région  
d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

SIGNE

Marc GUILLAUME

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France,

SIGNE

Amélie VERDIER

Le Préfet de Police,  
Préfet de la Zone de Défense  
et de Sécurité de Paris,

SIGNE

Didier LALLEMENT